

Aide aux Bovins Allaitants (ABA) Prise en compte des cas particuliers ?

Question :

Dans le Face à la PAC du 6 mars, vous expliquez que la référence ABA sera déterminée par le nombre de vaches productives détenues le 15 mai ou le 15 novembre 2013. Mais mon exploitation a changé de forme juridique depuis 2013. Comment ma référence sera-t-elle calculée ?

Réponse :

La prise en compte d'évènements particuliers dans la gestion des références vaches allaitantes s'effectue au moyen de 7 formulaires :

- Demande de prise en compte d'un changement de statut juridique ou de dénomination.
- Demande de prise en compte d'une fusion.
- Demande de prise en compte d'une scission.
- Demande de prise en compte d'un héritage.
- Demande de prise en compte d'une reprise d'atelier.
- Demande de prise en compte d'une force majeure.
- Demande de dotation réserve.

Chacun de ces documents est constitué d'un formulaire au recto et d'une notice au verso.

Ils sont désormais mis en ligne sur TelePAC.

Ils ne pourront pas faire l'objet d'une télédéclaration. Charge à vous de les imprimer pour les remplir et les faire parvenir à la DDT **au plus tard le 15 mai 2015**, accompagnés des pièces justificatives.

Question :

En 2013, j'étais en EARL avec mes deux parents. Depuis des années, nous détenons 250 vaches allaitantes dont 200 primées PMTVA. Début 2015, nous avons transformé l'EARL en GAEC à 3 associés. Quel sera le plafond de notre référence ?

Réponse :

Dans un premier temps, la référence calculée sur 2013, est attribuée à l'EARL. Elle sera plafonnée à 139 ABA. Avec le formulaire « changement de forme juridique », cette référence 2013 pourra être transférée au nom du GAEC. Mais la référence globale du GAEC restera plafonnée à 139.

Dans cette situation, sous condition d'un agrandissement significatif de votre cheptel, nous vous recommandons de remplir une « demande de dotation » à la réserve, dont le résultat, incertain, dépendra de ses disponibilités.

Alain GUILLON – Gilles ROUX

Chambre d'agriculture de la Vienne

Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80

Mirebeau 05.49.50.44.29

Montmorillon 05.49.91.01.15

Vivonne 05.49.36.33.60